

Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Stratégie énergétique 2050

Le 25 mai 2011, Le conseil fédéral a décidé de sortir du nucléaire, suite aux événements de Fukushima. Conséquence de cette réorientation: le système énergétique de la Suisse doit être transformé d'ici 2050. Le Conseil fédéral met maintenant en consultation le premier volet de mesures devant permettre d'avorder une première étape partielle sur la voie de la refonte à long terme du système énergétique à l'horizon 2050. Il s'agit en premier lieu d'exploiter les potentiels d'efficacité s'offrant dès aujourd'hui à la Suisse par le biais des technologies existantes et envisageables sans avoir recours à une intensification de la collaboration avec l'étranger. Cette transformation correspond à une procédure devant être constamment adaptée en fonction des résultats concrets atteints et du progrès technique.

Les rapports de synthèse concernant la Stratégie énergétique 2050 sont disponibles sur le site internet de l'OFEN consacré à ce sujet (www.energiestrategie2050.ch).

Date limite: 31 janvier 2013

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral de l'énergie, Section BP, 3003 Berne, tél. 031 325 78 45, fax 031 323 25 00, www.energiestrategie2050.ch

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

9 octobre 2012

Chancellerie fédérale